



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

CTM du 26 septembre 2014 :

UNE FOIS ENCORE LE CTM A ÉTÉ EMPÊCHÉ DE SE TENIR !

L'ordre du jour du CTM comportait essentiellement des points pour information, qui auraient permis de poser certaines problématiques, de rappeler la position de l'**UNSA-ITEFA** sur les sujets touchant « le ministère fort », l'évolution des corps techniques et des corps administratifs dans ce nouvel environnement avec en perspective les réformes futures déjà annoncées.

1°) Points soumis pour information :

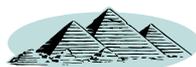
- Projet de note relative aux élections des représentants du personnel au CTM placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi : modalités du scrutin du 4 décembre 2014.
- Projet de note relative à la consultation des personnels titulaires et non titulaires relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail, de l'emploi, des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports en vue de désigner leurs représentants aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux commissions consultatives paritaires (CCP).
- Projet de note relative aux modalités de la consultation du personnel organisée en vue de constituer les comités techniques placés auprès de chaque directeur d'établissement public.
- Point d'agenda des comités techniques, CAP et groupes de travail.
- Point d'étape sur les travaux en cours relatifs au projet ministère fort.
- Présentation du projet relatif à l'application devant remplacer CAP SITERE.

2°) Points soumis pour avis :

- Approbation du procès-verbal de la séance du CTM du 12 juillet 2013.

3°) Questions diverses.

Pour les questions diverses, 2 points devaient être soulevés pour explication : les conventions MAD des agents MSA et leur devenir notamment ; la mise en œuvre de la réforme du SIT et une clarification en fonction des contingences des modes de fonctionnement au niveau de chaque unité.





LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

Effectivement, devant le refus de siéger de certaines OS, *l'UNSA ITEFA n'a pas pu interpeller l'administration dans cette instance et elle vous fait part* de ses nombreuses interrogations et de ses multiples revendications, qu'elle porte avec constance et fermeté.

● Le résultat de l'EPIT 2014

→ *L'UNSA ITEFA aurait pu exprimer son quasi satisfécit de voir des collègues bénéficier de cette promotion professionnelle qui s'inscrit dans la « juste reconnaissance » des contrôleurs du travail qu'elle porte depuis 2008 mais de TOUS les contrôleurs du travail.*

Effectivement, l'analyse des résultats de ce plan de transformation d'emploi CT/IT montre qu'il laisse trop de collègues interrogatifs compte tenu de sa difficulté et de son étalement dans le temps. **L'UNSA ITEFA a toujours exigé** qu'il s'inscrive sur la mandature, soit 2017. Les nombreux échanges et rencontres avec le cabinet et l'administration, conjointement avec le SYNTEF CFDT, ont ramené cette période de 10 ans à 7 ans.

Nos deux fédérations partagent la même analyse, cette période est beaucoup trop longue :
5 ans est toujours notre exigence et notre revendication !

● La situation dans les services : urgence, réorganisation, déménagements

En effet, de nombreux services déconcentrés, au regard des résultats des collègues présélectionnés, ont commencé à échafauder des réorganisations dans la perspective de réussites à l'EPIT. La formation de 6 mois dispensée aux lauréats de l'EPIT entraîne inévitablement des périodes de vacances d'emploi dans l'ensemble des services, **qui ne se limitent pas aux seules unités de contrôle.**

Ces vacuités temporaires mettent à mal l'organisation **de tous les services** et engendrent des intérim, synonymes de charge de travail accrue et stressante, que doivent pallier les inspecteurs, les contrôleurs du travail.

→ *L'UNSA ITEFA aurait reformulé son exigence de voir l'ensemble des collègues, mis face à ces situations difficiles, de bénéficier de l'attribution d'une *prime compensatoire* : reconnaissance de l'administration face à *une situation exceptionnelle* !*

● Le PTE CT/IT : l'incompréhension

→ *L'UNSA ITEFA aurait porté l'interrogation légitime des candidats sur les critères de présélection, restée sans réponse encore actuellement par le jury : ce silence devient une source de démoralisation, d'incompréhension, voire de détournement pour les prochains EPIT !...*



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

Pour mémoire, les EPIT 2013 et 2014 ont enregistré **2182 contrôleurs du travail** pour présenter leur dossier RAEP.

Ce dossier comporte les différentes étapes de leur vie professionnelle, de leur parcours, des postes occupés, **de leur engagement au sein même du ministère pour un service public de qualité.**

Seuls, 385 lauréats sont retenus.

- Aussi comment éviter la déstabilisation légitime que connaît un CT de voir son dossier, résumant un parcours sur une durée de 15, 20, ou 25 ans de pratique professionnelle, « rejeté » par deux fois
- Comment comprendre l'exigence de cette épreuve quand le dossier est retenu une année et pas l'année suivante ? Statistiquement, 72 candidats «2013» sont dans cette situation
 1. Certains ont repris leur dossier sans en modifier une ligne : ils ont été écartés,
 2. D'autres ont modifié et retravaillé leur dossier : ils n'ont pas été retenus également.

Des remontées du terrain, il ressort qu'au delà du sentiment d'échec déstabilisant, **pour la deuxième fois consécutive pour certains**, ce rejet est vécu comme une remise en cause douloureuse de leur valeur professionnelle et de leur place au sein des services.

Ce vécu a et aura des retentissements indéniables dans la vie professionnelle mais aussi personnelle de nombreux CT expérimentés : l'incompréhension du résultat et cette forme d'opacité étant les ferments de cette mise à l'écart.

→ **L'UNSA ITEFA aurait encore exigé que les candidats « écartés » soient informés des raisons de ce « non choix » et des points qu'ils doivent améliorer.**

Elle aurait également rappelé que soit retenu **l'élargissement des affectations**, au sortir de l'examen professionnel, des lauréats au-delà des sections, afin que les agents des pôles emploi, formation professionnelle, fonction supports (dont l'informatique) **n'aient pas l'impression d'être ignorés et mis à la marge des services, avec comme seule perspective d'évolution, l'obligation de rejoindre les unités de contrôle.**

C'est nier la technicité particulière et indispensable aux services que ces collègues ont développée et leurs compétences acquises dans les services tout au long de leur carrière et de leurs parcours, en rappelant que le CT ne choisit pas son affectation, seul le chef de service organise ses services.

Des discussions auraient lieu sur ce sujet au plus haut niveau, l'UNSA ITEFA attend des prises de décision rapides afin que le prochain EPIT ouvre les recrutements sur ces pôles « oubliés ».

→ **L'UNSA ITEFA aurait demandé** pourquoi la saisine conjointe avec le SYNTEF CFDT du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, par courrier en date du 12 juin 2014, **ayant pour objet les services régionaux de contrôle de la formation professionnelle**, n'a reçu aucune réponse pas même un accusé de réception à ce jour...

→ **L'UNSA ITEFA aurait insisté** sur la promotion par liste d'aptitude CT/IT : 15 postes sont ouverts pour 2015 du fait des ratios (*moins d'un poste par région !*)



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://ITEFA.UNSA.ORG)

L'**UNSA ITEFA**, à l'instar du SYNTEF CFDT, **aurait rappelé** fermement à l'administration la possibilité, qui est la sienne, **de déroger** à cette règle selon **la clause de sauvegarde** : accélérateur de la transformation d'emplois CT/IT.

● **L'évolution de carrière des adjoints administratifs : une priorité !**

L'**UNSA ITEFA** **aurait fermement exigé** de l'administration, **une fois encore**, la mise en place immédiate du ***plan de transformation d'emploi de C en SA*** : une revendication qu'elle porte depuis longtemps.

Le silence de l'administration est assourdissant ! Après de vagues promesses, l'élaboration d'une fiche « d'assistant(e) de contrôle » a été faite mais **la contrepartie statutaire incontournable semble oubliée, l'une ne va pas sans l'autre.**

Nous assistons même à une forme de détournement de ce « faux reclassement » notamment en AC : effectivement, lorsqu'un C+ part à la retraite, la vacance de poste est ouverte aux SA, les C+, qui se présentent sur le poste, sont écartés systématiquement puisqu'ils ne sont pas B !!!

***Au secours : UBU est de retour !
Mépris, scandale, ignorance ?***

Pourtant, chacun reconnaît le rôle primordial de ces collègues dans les services, qui accomplissent bien souvent des tâches de catégorie B.

Le « temps » de la reconnaissance des adjoints administratifs, qu'ils se trouvent sur, pôle 3E, fonctions supports, SD comme AC, semble être oublié et passé aux « oubliettes » administratives et financières.

Pour l'UNSA ITEFA** : c'est inacceptable !**

● **Les rémunérations accessoires : un abondement insuffisant, des promesses non tenues !**

L'**UNSA ITEFA** **aurait réaffirmé** sa ferme opposition au gel arbitraire et intolérable de la valeur du point d'indice qui pénalise gravement les rémunérations principales des agents.

Elle **aurait rappelé** qu'elle a voté **contre** le projet de circulaire "Primes 2014" qui prévoit une « augmentation » de **0.45%**.

Les revendications portées par l'**UNSA ITEFA**, dont le **relèvement de l'IAT** (Indemnité Administration Technicité), **préalable à toute répartition équitable des rémunérations accessoires**, n'ont toujours pas été entendues par l'administration !

L'**UNSA ITEFA** **aurait exigé** une réponse sur ce « marché de dupes », qui aurait laissé entendre que certes les effectifs de référence*** étaient revus à la baisse mais que parallèlement les rémunérations accessoires seraient abondées... *L'administration a du faire sien cet adage : « Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent » !*

***** Rappel : l'**UNSA ITEFA** s'est toujours opposée fermement à la réduction des effectifs.**



LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

● Les effectifs : une insuffisance de recrutement inquiétante

Sur ce dossier central à la vie des services, l'**UNSA ITEFA** aurait pointé le fait que le renouvellement des générations partant à la retraite n'a pas été pris en compte.

Pourtant, l'administration s'est évertuée à faire une démonstration tronquée, allant jusqu'à évoquer la « sanctuarisation » des effectifs de contrôleurs et d'inspecteurs du travail !

Il n'en n'est rien bien évidemment !

D'ailleurs, le pôle 3^E est celui qui subit de plein fouet cette baisse des effectifs tant que le PTE CT/IT n'est pas ouvert à ces services, demande récurrente de l'**UNSA ITEFA** !

A chaque réunion avec la DGT, la DGEFP et le cabinet, notre fédération a toujours rappelé ses interrogations sur :

- ce processus,
- les amendements sur certains aspects importants notamment dans le positionnement du pôle 3E,
- le rôle des différents acteurs, préfets, DIRECCTE/DIECCTE, DAC et leur mise en réseau stratégique,
- la place et les métiers des corps autres que ceux de l'inspection du travail (60% des effectifs « travail » sont de la filière administrative) pour passer à une traduction sur le terrain et pour obtenir l'adhésion des personnels et de leurs représentants,
- l'évolution du PTE.

● Les nouveaux pouvoirs de l'inspection du travail : où en est-on ?

L'**UNSA ITEFA** aurait demandé des informations sur le projet de loi concernant les pouvoirs de l'inspection du travail ?, notamment le délai pour être à nouveau soumis au débat parlementaire ?

Effectivement, la réorganisation des services ne peut s'entendre que par :

- La création d'amendes administratives pouvant être prononcées par l'autorité administrative compétente ;
- L'extension des pouvoirs d'intervention des agents de contrôle de l'inspection du travail en cas de danger pour la santé et la sécurité des travailleurs.

● Le contrôle des entreprises de plus de 50 salariés par des contrôleurs VOLONTAIRES

L'**UNSA ITEFA** aurait signalé l'absence de formation idoine à destination de ces collègues volontaires. Il est nécessaire que des propositions soient faites sans délai afin que ces agents puissent exercer leurs contrôles en toute sérénité.





LES INFOS DU SCRIBE



[HTTP://ITEFA.UNSA.ORG](http://itefa.unsa.org)

Si l'**UNSA ITEFA** a donné acte, à plusieurs reprises, de l'écoute du Ministre et celle de son cabinet pour construire le projet « ministère fort », respectant le rôle régalién des services tant en matière d'inspection du travail que d'emploi et de formation professionnelle, *elle aurait répété, lors de ce CTM, qu'un « ministère fort » est un ministère, qui a de vraies valeurs, qui dispose de moyens humains et financiers en rapport avec ses missions et qui met en œuvre un vrai dialogue social dans le respect et l'écoute de l'Autre.*

*Pour l'**UNSA ITEFA**, la situation actuelle montre que le but est loin d'être atteint !*

L'**UNSA ITEFA** continuera à porter **inlassablement** l'ensemble des revendications sur tous les sujets qui impactent **les services centraux et déconcentrés avec une seule et unique exigence : défendre les intérêts moraux et matériels de TOUS les agents !**

